



AVIS À LA CLIENTÈLE

APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU VOLET 2.1 DU PROGRAMME D'AIDE EN PROMOTION ET DIFFUSION DE LA SODEC DESTINÉ AUX SALLES PARALLÈLES

8 octobre 2014 : La ministre de la Culture et des Communications a demandé que les mesures d'aide à la promotion et à la diffusion du cinéma soient concentrées à la SODEC. Cela s'est concrétisé par un transfert de fonds du MCC à la SODEC, qui accueillera les clientèles qui étaient admissibles jusqu'à présent au MCC à l'Appel de projets en diffusion du cinéma d'auteur.

Étant donné la période de l'année et pour faciliter cette transition, la SODEC procédera à l'accueil des demandes d'aide financière de la part des organismes de la façon suivante, pour 2014-2015 :

- **la porte d'entrée**, pour traiter ces demandes, **est le volet 2.1 – Aide aux salles parallèles**, du programme d'aide à la promotion et à la diffusion de la SODEC.
- **La date de dépôt** est au plus tard le **5 novembre 2014**.
- Les **documents requis** sont les suivants :
 - Formulaire destiné au programme d'Aide à la promotion et à la diffusion, (disponible sur le site de la SODEC ; remplir la section 2.1 Aide aux salles parallèles) signé.
 - Le descriptif de l'activité qui se tiendra en 2014-2015 et pour laquelle l'aide est demandée.
 - Budget et le financement de cette activité.
- **les membres de l'ACPQ** transmettront leur demande directement à l'ACPQ.
- **les autres organismes non membres de l'ACPQ**, qui étaient admissibles au programme du MCC, déposeront une demande d'aide à la SODEC

La participation financière sera calculée en tenant compte de l'historique des interventions du MCC, au cours des cinq dernières années.

Ce volet d'aide de la SODEC sera revu ultérieurement, dans le cadre de la révision globale de ses programmes d'aide à la promotion et à la diffusion. Les requérants et les demandes devront alors répondre aux exigences du programme.

Pour toute question, nous demandons aux organismes qui sont membres de l'ACPQ de communiquer directement avec leur association et pour les autres organismes, vous pouvez contacter à la SODEC :

Danielle Garant : (514) 841-2290 ou danielle.garant@sodec.gouv.qc.ca